

# Règlement du Concours de décoration du village d'Autigny organisé dans le cadre du 27ème Giron des jeunesses sarinoises du 25 au 29 juin 2025 – AUTIGNY2025

## 1. Objectifs du concours

- **Pourquoi ?** : Encourager la participation des villageois·e·s à décorer le village de Autigny qui va accueillir le 27ème Giron des jeunesses sarinoises organisé sous la thématique « **Les styles musicaux** ». Les buts sont de promouvoir l'événement, d'embellir et de faire rayonner le village en le rendant attractif et bien décoré pour le giron.
- **Attentes spécifiques** : Les réalisations doivent être en lien avec la thématique de la fête : Les styles musicaux.

## 2. Participation

- Le concours est ouvert à tous les habitant·e·s, commerçant·e·s et associations du village.
- Les participant·e·s peuvent s'inscrire individuellement ou en groupe, toutefois en déterminant une personne de contact.
- Les inscriptions sont obligatoires pour valider la participation au concours. (Toutefois, il est naturellement possible de décorer sa propriété sans participer au concours).
- Les inscriptions doivent être envoyées avant le 1er juin 2025, en remplissant le formulaire disponible au secrétariat communal ou via le site internet [www.autigny2025.ch](http://www.autigny2025.ch).

## 3. Thème et critères de décoration

- Les décorations doivent refléter l'un ou plusieurs styles musicaux (par exemple : classique, rock, jazz, reggae, électro, folklorique, etc.).
- Les participant·e·s sont encouragé·e·s à être créatifs·ves tout en respectant les règles de sécurité et d'esthétique.
- Les éléments recyclés ou faits maison sont vivement encouragés.

Les critères de notation incluront :

- Respect de la thématique du giron et cohérence avec l'événement
- Qualité artistique et esthétique
- Originalité
- Durabilité

Une grille d'évaluation permettra de noter ces critères.



#### 4. Périmètre et emplacements

- Les décorations doivent être installées sur le territoire communal de Autigny
- Les participants peuvent décorer les espaces privés visibles depuis l'extérieur (façades, balcons, jardins, vitrines, balustrades).
- Les installations ne doivent pas entraver la circulation ou mettre en danger la sécurité des passants.
- Pour des raisons de sécurité, les décorations et installations ne doivent pas entraver la visibilité des automobilistes et des piétons.

#### 5. Déroulement du concours et modalités

- Les décorations devront être terminées et visibles à partir du vendredi 20 juin 2025 à 18h00 au plus tard et rester en place jusqu'au lundi 30 juin 2025.
- Un jury composé de membres du Comité central et la responsable de la Commission décoration sera chargé d'évaluer les réalisations.
- Les résultats seront annoncés le mercredi 25 juin 2025, à 19h45 à la cantine.
- Inscription via le formulaire ad hoc.

#### 6. Récompenses

- Les prix ne peuvent pas être convertis en argent et pas de réclamation possible.
- Reconnaissance (communication).
- Attribution des prix sur la base de l'évaluation du Jury :

##### 1er prix (meilleur rendu global) :

Bon pour assister au 1er ou 2ème match de la saison à domicile du HCFG depuis le BFIK lounge (bon pour 4 personnes - valeur CHF 700.-)

##### 2ème prix :

Bon voyage Romontour (valeur CHF 500.-)

##### 3ème prix :

Bon pour un vol à l'aérodrome régional de Fribourg-Ecuvillens (valeur CHF 300.-)

#### 7. Ressources et accompagnement

- Les ressources incombent en totalité aux participant·e-s.
- Point de contact en cas de questions : Lucie Wolhlhauser, responsable de la Commission décoration [decoration@autigny2025.ch](mailto:decoration@autigny2025.ch) ou 078 923 35 72 (dès 17h00).

#### 8. Conditions générales

- Les participants acceptent que des photos de leurs réalisations puissent être utilisées à des fins de communication avant, pendant et après l'événement.
- Par leur inscription, les participants acceptent le présent règlement.
- Toute installation jugée dangereuse ou inappropriée pourra être refusée.
- Le Comité se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire.